

Réponse du Conseil administratif à la motion du 7 mars 2017 de M^{mes} et MM. Simon Gaberell, Marie-Pierre Theubet, Laurence Corpataux, Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Grégoire Carasso, Maria Pérez, Daniel Sormanni, Uzma Khamis Vannini, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer et Marie Barbey-Chappuis: «(Un) Beaulieu pour les enfants!»

TEXTE DE LA MOTION

Considérant que:

- le groupe scolaire Croupettes, Grottes et Beaulieu est l'un des plus importants du canton (plus de 1300 enfants dans le quartier en 2014, dont 900 scolarisés), cela sans compter l'ouverture récente de l'école de Chandieu (500 élèves);
- contrairement à la grande majorité des secteurs de la ville de Genève, le secteur Croupettes, Grottes et Montbrillant ne dispose aujourd'hui d'aucune structure d'accueil pour les familles (telle qu'un jardin robinson, une maison de quartier ou encore un centre de loisirs);
- depuis 1997, pour satisfaire en partie la demande, l'association Pré en bulle développe un projet d'animation sur le domaine public;
- ce type de fonctionnement présente cependant ses limites lorsqu'il s'agit d'offrir des prestations de «prise en charge enfant» pour les familles et que l'offre dans le secteur reste encore clairement sous-dotée au regard des attentes;
- l'association a développé en 2015 un projet innovant d'espace d'accueil enfant, «La Buissonnière», sur le site horticole de Beaulieu, via l'implantation d'un pavillon d'accueil temporaire dont elle s'engage à trouver le financement;
- le Conseil administratif a refusé ce projet en date du 22 septembre 2015, au motif qu'il «diminuerait la surface de ce parc dans une zone très urbanisée»;
- cependant, l'implantation du projet proposé se situe non dans l'espace du parc, mais sur un espace non utilisé d'un «site technique horticole»;
- par ailleurs, ce site horticole est déjà occupé par des potagers urbains gérés par un collectif d'habitants, ainsi que par une dizaine d'associations («le collectif Beaulieu», dont fait également partie Pré en bulle) promouvant une agriculture urbaine de proximité et développant des projets et des actions de «nature en ville»;
- de nombreuses synergies entre le projet de «La Buissonnière» et le collectif Beaulieu seraient envisageables pour proposer aux enfants des actions de sensibilisation au jardinage, à la nature et à l'alimentation de proximité dans un secteur très urbanisé;

- ce projet s’inscrit dans l’histoire du lieu, qui a en son temps accueilli une annexe de l’école horticole de Genève;
 - ce projet bénéficie d’un large soutien des familles dans le quartier, confirmé par une étude réalisée par la Haute école de travail social (HETS) au printemps 2015, ainsi que des associations de parents d’élèves;
 - une volonté politique existe depuis 1997, et réitérée depuis, de trouver un espace fixe pour l’accueil des enfants dans ce quartier, et plusieurs motions et pétitions ont été déposées en soutien aux activités de l’association (M-1078, M-1029, P-308, P-354);
 - en attendant qu’une solution pérenne soit trouvée pour l’établissement d’une maison de quartier sur ce secteur (un projet de réhabilitation d’une partie du corps de ferme existant sur la parcelle est à l’étude), le projet de «La Buissonnière» permet de répondre temporairement aux besoins avérés des familles du quartier;
 - le pavillon proposé constitue une construction légère et éphémère, facilement démontable (la réversibilité du projet est envisagée dès le départ), s’intégrant dans le paysage avoisinant et construite en harmonie avec l’environnement,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de mettre à disposition sur le site horticole de Beaulieu un espace destiné à l’implantation temporaire d’un pavillon d’accueil pour enfants, d’entente avec l’association Pré en bulle,
 - de faire une proposition au Conseil municipal réunissant les conditions afférentes à la réalisation de ce projet enfant.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif entend répondre favorablement à la demande des motionnaires, dont il partage les préoccupations. Ainsi, il est prêt à mettre à disposition de l’association Pré en bulle un espace dédié à une installation provisoire destinée à l’accueil des enfants, dans l’attente de l’ouverture d’un espace d’animation dans la ferme.

Pour sa part, le Service de la jeunesse a pris contact avec l’association Pré en bulle pour estimer les coûts qu’engendrerait le projet. Ils s’élèveraient à terme à environ 200 000 francs annuels répartis de la manière suivante:

- Un animateur ou une animatrice à 75% (95 000 francs),
- 15% de secrétariat / comptabilité (16 500 francs),
- 1620 heures de monitorat (62 000 francs),

- 29 000 francs de budget de fonctionnement,
- 10 000 francs de frais uniques pour des équipements destinés à aménager le pavillon avec tout le mobilier mobile et le matériel nécessaire aux animations.

Par ailleurs, la phase de mise en œuvre de l’extension de l’offre en centres aérés a commencé en 2018.

Le projet est partiellement mis en place en 2019. Ce démarrage progressif et le financement supplémentaire accordé par le Service de la jeunesse permettent une augmentation dès 2019 de l’offre de centres aérés de trois semaines (vacances de Pâques et deux semaines supplémentaires en été) pour les enfants du quartier de 6 à 11 ans. Trois semaines d’accueil libre en été sont également proposées.

Il sera pleinement effectif en 2020, pour autant que la construction du pavillon provisoire destiné à l’accueil des enfants ait été réalisée. Le projet est financé à coût constant par des réallocations de budget du Service de la jeunesse.

En 2020, des accueils seront proposés dans le parc Beaulieu, le mercredi et pendant l’été, en plus des centres aérés prévus en 2019.

Au nom du Conseil administratif

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

La conseillère administrative:
Esther Alder